



Vallamand-Dessous
Plan de détails

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Soumis à l'enquête publique du au

Au nom de la Municipalité

Le Syndic

La Secrétaire

Adopté par le Conseil communal le

Au nom du Conseil communal

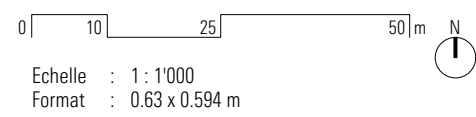
Le Président

La Secrétaire

Approuvé par le Département compétent le

La Cheffe de Département

Entrée en vigueur le



Légende du plan de détails

- Périmètre du plan de détails
- Bâtiment cadastré
- Bâtiment à maintenir
- Bâtiment à intégrer
- Bâtiment ne pouvant pas être transformé en habitation ou à démolir
- Secteur des espaces extérieurs
- Secteur des placettes

Légende des limites des constructions aux routes

- Limite nouvelle
- Limite par défaut selon LRou art. 36 (indicatif)

Légende du PACom

- Affectation principale
- Zone de desserte 15 LAT

Patrimoine culturel

- Bâtiment recensé, note 3
- Jardin certifié ICOMOS à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse

Protection de l'Homme et de l'environnement

- Périmètre impacté par un danger naturel (voir plan ad hoc)

